

TALENTS DES CITÉS

Communiqué de presse, 11 mai 2020

19^e édition du Concours Talents des Cités

La nouvelle édition du Concours Talents des Cités est lancée. Ouvert aux entrepreneurs en devenir ou installés et résidant dans les quartiers prioritaires de la ville, les candidats ont jusqu'au 31 juillet pour déposer leur candidature et espérer devenir les prochains Talents des Cités 2020

A l'initiative du Ministère chargé de la Ville et du Logement et de Bpifrance, le concours Talents des Cités a été créé pour valoriser les initiatives et les réussites entrepreneuriales dans les quartiers prioritaires de la ville.

Chaque année il récompense et fait connaître une trentaine de créateurs d'entreprises et s'inscrit comme un temps fort de l'ambition "Entrepreneuriat pour tous".

L'ANCT (ex-CGET – Epareca), France Télévisions, Radio France, le Club du XXI^e siècle et le Club d'anciens lauréats du concours, par leurs soutiens, se joignent à cette dynamique organisée dans toute la France par BGE en lien étroit avec le réseau de directions régionales de Bpifrance.

Pourquoi ce concours ?

Le Concours Talents des Cités a pour objectif de repérer, récompenser et accompagner les réussites entrepreneuriales issues des quartiers prioritaires de la ville. Dans cette période inédite, qui voit nombre d'entrepreneurs en difficulté, d'autant plus dans des quartiers fragilisés, récompenser les initiatives audacieuses, souligner les réussites et les rebonds, donner un coup de pouce pour encourager ceux qui font vivre leur territoire est un acte symbolique qui a du sens.

Qui peut participer ?

Tout candidat résidant en quartier prioritaire de la ville*, ayant installé ou ayant le projet d'y créer une entreprise. Le candidat doit être suivi par un organisme d'accompagnement ou de financement à la création d'entreprise.

*liste des quartiers prioritaires sur <https://sig.ville.gouv.fr/>

Quels critères de sélection ?

Les candidats seront évalués sur leur parcours, leur motivation, leur profil entrepreneurial et bien-sûr à l'aune de leur viabilité économique et de l'impact de leur activité sur le quartier (créations d'emplois et de lien social).

Comment participer ?

Il suffit de candidater avant le 31 juillet sur la plateforme de candidatures

<https://talentsdescites.plateformecandidature.com/>

- Au cours de l'été, 2 lauréats seront sélectionnés dans chaque région selon les deux catégories suivantes :
Création, pour les créateurs d'entreprises ou d'associations lancées il y a moins de trois ans,
Emergence, pour les porteurs de projet ou d'idée qui souhaitent lancer une activité.
- Un jury national récompensera le 1^{er} octobre prochain 5 lauréats nationaux.

Quelles dotations ?

Les lauréats régionaux de la **catégorie Création** se verront remettre une dotation de 2000 euros, ceux de la **catégorie Emergence**, une dotation de 1000 euros.

Les lauréats nationaux recevront des dotations monétaires pouvant aller jusqu'à 7000 euros (montants définis par le partenaire récompensant le prix) ou une campagne de visibilité média.

Retrouvez les lauréats 2019 :

<http://www.talentsdescites.com/laureats/index/2019/les-laureats-talents-des-cites>

Plus d'informations et inscription sur : www.talentsdescites.com

À propos de Talents des Cités

Créé sous l'égide du **Ministère chargé de la Ville et du Logement** et soutenu par **Bpifrance**, le concours Talents des Cités a été créé pour valoriser et rendre plus visibles les initiatives des femmes et des hommes des QPV.

En partenariat avec l'**ANCT (l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires)**, **France Télévisions**, **Radio France**, **le Club XXI^e siècle** et **Art and Blind**- lauréate de la première édition du concours -, il est organisé dans toute la France par **BGE, réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises**.

Depuis son lancement en 2002, *Talents des Cités* a récompensé plus de 600 entrepreneurs qui ont créé plus de 2500 emplois dans ces quartiers.

- **Plus de 600 créateurs d'entreprise récompensés en 18 ans**
- 14 concours régionaux et 1 concours national chaque année
- 28 lauréats régionaux et 6 lauréats nationaux chaque année

Contact Presse : Laurence de la Touche – 06 09 11 11 32 / laurence@agencethedesk.com
Bpifrance – Laure Schlagdenhauffen – 01 41 79 85 38 / Laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

- Une pérennité à 3 ans de 82% des projets des anciens lauréats (moyenne nationale à 71%)

Plus d'information sur : www.talentsdescites.com

À propos de Bpifrance et Bpifrance Création

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Bpifrance a repris l'ensemble des activités de l'Agence France Entrepreneur (AFE) pour créer Bpifrance Création.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - www.bpifrance-creation.fr/ www.presse.bpifrance.fr/
Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

A propos de BGE

Créé en 1979, BGE est un **réseau associatif national d'aide à la création d'entreprises** depuis l'émergence de l'idée jusqu'au développement de l'entreprise. **École de l'entrepreneuriat**, BGE transfère les savoir-faire et savoir-être entrepreneuriaux.

Depuis sa création, BGE a accompagné la création et la reprise de **plus de 400 000 entreprises**. Avec un **fort ancrage territorial**, le réseau BGE compte aujourd'hui **550 lieux d'accueil** déployés sur l'ensemble du territoire français, y compris les DOM, qu'animent 950 conseillers-formateurs. Chaque année, **28 000 entreprises** sont également accompagnées par BGE dans leur développement.

Plus d'information sur : www.bge.asso.fr